

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Des points majeurs votés au conseil municipal du 10 novembre 2022

GOSIER, LE 1 NOVEMBRE 2022 — Cédric Cornet, Maire du Gosier se réjouit des grandes décisions votées en conseil municipal ce jeudi 10 novembre 2022 qui ont pour finalité d'assurer et renforcer le service public garanti à la population.

La séance comptait 52 points inscrits à l'ordre du jour répartis en 7 thématiques de politiques publiques au nombre desquels figurent les points suivants :

**Approbation du choix du délégataire porté sur la structure *People & Baby* pour la gestion et l'exploitation des structures d'accueil de la petite enfance de la commune du Gosier.** Il était important de garantir la continuité des services offerts à la population, en matière d'accueil des tout petits.

**Budget supplémentaire 2022 de la Ville du Gosier.** Le projet de budget supplémentaire 2022 s'équilibre pour un montant total de 8 248 358,51 € :

- Section de fonctionnement : 2 911 746,63 €
- Section d'Investissement : 5 336 611,88 €

**Budget supplémentaire 2022 du Palais des sports et de la culture du Gosier.** Le budget supplémentaire 2022 du Palais des sports s'élève à 304 955,96 €, répartis comme suit :

- A la section de Fonctionnement : 281 949,75 €
- A la section d'Investissement : 23 006,21 €

**Construction d'un gymnase : modification du plan de financement et approbation de l'avant-projet définitif.** La construction du Gymnase Rudy Gobert est un projet phare de la collectivité qui répond à un besoin réel des associations et de la population. La phase Avant Projet Définitif (APD), a été livrée par le Groupement Maîtrise d'œuvre le 13 octobre 2022 et présentée à la collectivité pour approbation le 28 octobre 2022.

**Accord-cadre multi-attributaires à marchés subséquents pour l'acquisition de véhicules neufs équipés et leur maintenance pour la ville du Gosier.** Face à l'obsolescence de plusieurs véhicules et aux enjeux d'adaptation au changement climatique et de transition écologique, la ville du Gosier veut tendre à l'exemplarité et développer une mobilité durable en renouvelant progressivement son parc automobile, composé d'une soixantaine de véhicules. Il était aussi important de répondre aux besoins des services pour continuer d'assurer un service public de

qualité, notamment la Police Municipale où les besoins avaient été revendiqués par les agents eux-mêmes.

**Acquisition des parcelles BZ 80 et BZ 81 sises Boulevard Amédée Clara.** La commune entend développer son patrimoine foncier en procédant à l'acquisition de terrains. L'objectif étant de permettre la réalisation de projets structurants pour augmenter une offre de service au bénéfice de la population et accroître ainsi l'attractivité du territoire. Ces parcelles verront l'installation de l'épicerie sociale et solidaire portée par le Centre Communal d'Action du Gosier.

**Autorisation pour Monsieur Le Maire de signer la convention cadre de l'Etablissement Public Foncier 2020 - 2023.** L'accompagnement de l'EPF est essentiel car il joue un rôle fondamental dans la recherche de foncier nécessaire à la conduite du PPI. C'est un support important tant sur le plan technique qu'administratif.

**Octroi de la protection fonctionnelle à des élus.** Il s'agit d'un droit des élus qui en font la demande auprès du maire. Suite aux nombreuses communications à caractère diffamatoires et injurieux à l'encontre des élus, il était indispensable de les protéger de façon réglementaire.